



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MARDI 12 JANVIER 2016
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy

Monsieur DAIX Jean-Robert
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur BIBES François, Vice-Présidents
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame DURANTON Nicole

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **DECIDE**, consécutivement à la fermeture de la MD3E, la poursuite du dispositif CitéLab et son portage par le GEA, **AUTORISE** le Président à signer la convention financière à passer avec la CDC et la convention partenariale locale à passer avec l'ensemble des partenaires de l'accompagnement et du financement des porteurs de projets ainsi que le Conseil Départemental, **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les crédits nécessaires au fonctionnement du dispositif et **SOLLICITE** les subventions susceptibles d'être obtenues par le GEA auprès des différents organismes (DIRECCTE, CDC, FEDER/FSE, Fonds de revitalisation.....) ; le CitéLab est un dispositif d'appui à la création d'activités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; la participation financière du GEA est estimée au maximum à 28 000 €/an. *Délibération prise par le Bureau au regard de l'urgence à formaliser nos demandes de subventions pour 2016.*

☞ **OCTROIE**, au titre des aides apportées par le GEA à l'habitat privé dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne », et ce en complément des aides de l'ANAH, à Madame Renée GRAVEL propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 337,00 €, pour des travaux de pose de volets roulants électriques, à Madame Brigitte JAN propriétaire occupante, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 800,00 €, pour des travaux d'installation d'un monte escalier et à Monsieur Gérard GESLAN propriétaire occupant, une subvention (dossier adaptation au handicap) de 447,00 €, pour des travaux de remplacement de la baignoire par une douche adaptée.

☞ **DECIDE** le maintien du poste d'animateur SAGE Iton par le GEA pour l'année 2016 dans l'attente de son transfert ultérieur au SMABI lorsque celui-ci sera créé et **SOLLICITE** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

☞ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande lancé par le Centre de Gestion de l'Eure pour la réalisation de son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir dans le cadre de cette adhésion, et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

☞ **EMET** un avis favorable sur le projet de fusion du GEA avec la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure (CCRSE), **sous réserve de l'avis favorable des communes du GEA.**